



**Rythmes scolaires : retour à 4 jours dans les écoles  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

Communes d'Allonzier la Caille – Andilly – Cercier – Cernex – Copponex –  
Cruseilles – Cuvat – Menthonnex-en-Bornes – Saint-Blaise – Le Sappey –  
Villy-le-Bouveret – Villy-le-Pelloux – Vovray-en-Bornes

**Les éléments nouveaux apportés par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ont permis à Monsieur Bovier, directeur académique des services de l'Education nationale, d'accorder la dérogation aux 4 jours dans les écoles du Pays de Cruseilles dès la rentrée de septembre.**

A partir du 4 septembre prochain, les élèves des écoles maternelles et élémentaires du Pays de Cruseilles auront donc cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis.